

Enseignement – Méthodologie

1. ORIGINE-DESTINATION DES ÉLÈVES 2

1. ORIGINE-DESTINATION DES ELEVES

Les tableaux de la série 6.3 sont établis à partir des données des populations scolaires, en croisant l'origine (lieu de résidence) avec la destination (lieu de scolarité) des élèves. Ils présentent le nombre d'élèves par région ou commune de résidence et par région ou commune de scolarité.

Les données incluent :

- L'enseignement maternel, primaire et secondaire (y compris l'enseignement en alternance) ;
- L'enseignement francophone et néerlandophone des Communautés (Communauté française, Communauté flamande) ;
- L'enseignement ordinaire et spécialisé.

Les élèves considérés sont :

- Les élèves résidant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (tel que déclaré par les parents au moment de l'inscription), indépendamment du lieu où ils sont scolarisés.
- Les élèves scolarisés dans une école située sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, indépendamment du lieu où ils vivent. Attention, il s'agit d'un comptage de l'élève **au lieu d'implantation** de l'école et non au siège de l'établissement. Un établissement peut avoir plusieurs implantations, dont une ou plusieurs peuvent être situées hors du territoire régional et vice-versa¹.

Ne sont pas considérés :

- Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées).
- Pour la Communauté flamande, les élèves suivant l'enseignement supérieur de type HBO5 Soins infirmiers (anciennement, la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire professionnel), à partir de septembre 2009. Ceux-ci sont considérés comme faisant partie de l'enseignement supérieur hors universités.

Les tableaux proposent deux séries de données :

- L'évolution des déplacements des élèves entre la Région de Bruxelles-Capitale et les deux autres régions du pays (en distinguant les élèves qui se déplacent entre la Région de Bruxelles-Capitale et les deux Brabants) depuis 2009-2010. Les tableaux considèrent tantôt la population scolaire totale (ordinaire et spécialisé), tantôt les

¹ Les chiffres de cette série de tableaux peuvent donc différer légèrement des chiffres des populations scolaires (tableaux 6.1), qui sont calculés à partir des effectifs au siège de l'établissement.

populations scolaires de l'enseignement ordinaire (y compris l'alternance) et spécialisé prises isolément.

- Le déplacement des élèves entre communes de la Région de Bruxelles-Capitale, et entre ces communes et les deux autres régions du pays (en distinguant les déplacements de/vers les deux Brabants) pour la dernière année scolaire disponible.

Les tableaux additionnent les données des deux Communautés. Les tableaux par Communauté ne sont pas publiés.

L'adresse complète de chaque implantation scolaire de la Région Bruxelles-Capitale a fait l'objet d'une vérification systématique et de corrections le cas échéant. Le code INS et le secteur statistique de chaque implantation scolaire ont été redéfini sur base des adresses corrigées.

Concernant les lieux de domicile, la Communauté française fournit les lieux de domicile légaux des élèves. La Communauté flamande fournit les lieux de domicile officiels (légaux) et officiels (enregistrés par l'école). Dès que possible, les lieux de domicile légaux sont utilisés. Si l'information n'est pas disponible, les lieux de domicile officiels sont utilisés.

- **Références**

Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC). *Les statistiques de l'enseignement*. En ligne : www.etnic.be/index.php?id=statistiques.

Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming. *Vlaamse onderwijsstatistieken en publicaties*. En ligne : www.ond.vlaanderen.be/onderwijsstatistieken.